



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
*Pays Bigouden Sud*

CONSEIL DE COMMUNAUTE  
du JEUDI 28 AVRIL 2016

*à L'ILE TUDY - Salle polyvalente*

COMPTE-RENDU



Convoqué par lettre du 20 avril 2016, le Conseil de communauté s'est réuni à L'ILE TUDY, dans la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Raynald TANTER,

**Le JEUDI 28 AVRIL à 18 h 30.**

**Sont présents :**

COMBRIT  
GUILVINEC  
ILE TUDY  
LOCTUDY

PENMARC'H  
PLOBANNALEC LESCONIL  
PLOMEUR  
PONT-L'ABBE

SAINT JEAN TROLIMON  
TREFFIAGAT  
TREGUENNEC  
TREMEOC

MM. BEUFILS, GAONAC'H, Mme TANGUY  
Mme GADONNAY, MM. LE BALCH, TANNEAU  
M. JOUSSEAUME  
Mme BUANNIC, MM. MEHU, POCHIC, Mme RAPHALEN,  
Mme ZAMUNER  
MM. BOUGUEON, BUREL, Mme DUPONT, M. TANTER  
Mme HUE, MM. JULLIEN, VIGOUROUX  
MM. CREDOU, GARREC, Mme GOUZIEN  
M. ANSQUER, Mme CAOUDAL, M. COUIC, Mme LAGADIC,  
M. LE DOARE, Mme LE ROHELLEC, M. MAVIC  
M. DROGUET  
Mme BOURHIS, M. LE TENNEUR, Mme TANNEAU Nathalie  
M. BOUCHER  
M. L'HELGOUARC'H, Mme TANNEAU Isabelle

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

M. YVE (COMBRIT) à M. LE DOARE  
M. LE FLOC'H (PENMARC'H) à M. BUREL  
Mme LE PAPE (PENMARC'H) à Mme DUPONT  
Mme CALVEZ (PLOBANNALEC LESCONIL) à Mme RAPHALEN  
M. MARTIN (PONT L'ABBE) à M. ANSQUER  
Mme GRAVOT (SAINT JEAN TROLIMON) à M. DROGUET

**Absents :**

M. ANDRO (PLOMEUR)  
Mme DREAU (PONT L'ABBE)  
Mme TINCQ (PONT L'ABBE)

**Assistent également à la réunion :**

Mmes LE GAL, COTTEN, DIDYMUS ; M. PIMENTEL, agents de la collectivité.  
Les représentants de la presse locale

En préambule, le Président remercie M. JOUSSEAUME d'accueillir le conseil communautaire et propose la désignation de Mme Liliane TANGUY en qualité de secrétaire de séance.

***Accord du conseil.***

A 18h42, Le Président fait procéder à l'appel et constate qu'avec 36 présents, le quorum est atteint. Avec les 6 pouvoirs, le nombre de votants s'établit à 42.

Le Président met à l'ordre du jour l'approbation du compte-rendu du conseil communautaire du mois de février 2016.

*Le compte-rendu est validé par l'assemblée.*

Le Président souhaite la bienvenue et présente Marie-Pierre LAGADIC qui devient conseillère communautaire, représentant la commune de PONT-L'ABBE suite à la démission de Carine BARANGER (transmise à la CCPBS le 4 avril 2016).

## Rapport annuel Déchets

M. MEHU, vice-président, présente le rapport en s'appuyant sur le powerpoint projeté en séance.

La Loi Barnier relative au renforcement de la protection de l'environnement met l'accent sur la transparence et l'information des usagers. Dans cet objectif, la loi précise que chaque Président d'E.P.C.I. doit présenter "un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers" avant une mise à disposition du public.

### *Organisation du service*

Le service déchets de la communauté de communes concerne une population totale permanente de 38.695 habitants et une population DGF de 47.745 habitants en 2015.

Aux statuts de la CCPBS figurent à la rubrique « Elimination et valorisation des déchets », la collecte et le traitement (élimination et valorisation) des déchets des ménages et des déchets assimilés. La communauté de communes dispose donc d'une compétence sur l'ensemble de la filière.

42% des prestations sont assurées en régie (collecte des ordures ménagères et des emballages recyclables, gestion des déchèteries) et 58% confiées aux entreprises (tri et valorisation, exploitation de l'usine de compostage des ordures ménagères de Lézinadou et de l'ISDnd du Yeun, exploitation de la plateforme de co-compostage de boues et déchets verts, transport et traitement des produits des déchèteries).

> *Arrivée de Stéphane LE DOARE à 18h49*

### *La collecte des déchets ménagers*

En 2015, la CCPBS a procédé à une modification importante dans la gestion des collectes en fournissant des bacs individuels aux usagers pour la collecte des emballages en mélange avec les journaux, magazines et revues (JMR). Les sacs jaunes en plastique ont ainsi été supprimés sur le territoire. La livraison des bacs de collecte, réalisée en régie, a démarré au début janvier 2015 et s'est terminée à la mi-avril 2015. En 3 mois, plus de 21 500 bacs, représentant un investissement de près de 700 000 €, ont été livrés par une dizaine d'agents de terrain. Ces équipes étaient renforcées par 2 agents de maintenance, assurant la préparation des bacs et un agent administratif, chargé de la saisie des bacs livrés et des réponses téléphoniques au numéro Azur mis en place.

M. MEHU adresse ses remerciements aux agents communautaires pour cette mobilisation de tous les instants.

La collecte des déchets est assurée en régie par la communauté de communes qui dispose d'un parc de 9 bennes à ordures ménagères, 3 camions grue pour la collecte sélective des colonnes d'apport volontaire, aériennes ou semi enterrées (verre, emballages et OMr), 1 camion avec hayon et des véhicules de liaison. Pour la collecte des OM, les ménages sont équipés majoritairement de bacs individuels. Des colonnes sont également à disposition et il subsiste quelques bacs collectifs dans quelques cas spécifiques.

La CCPBS met également à disposition des habitants des colonnes pour la collecte en apport volontaire du verre et des emballages en mélange avec les JMR.

Pour assurer les collectes au rythme de 35 tournées hebdomadaires en semaine paire et 34 en semaine impaire, de janvier à juin et de septembre à décembre, et 47 tournées par semaine pendant les mois de juillet et août, la collectivité fait appel à 31 salariés permanents auxquels il faut ajouter 60 contractuels représentant un total de 30,74 emplois à temps complet.



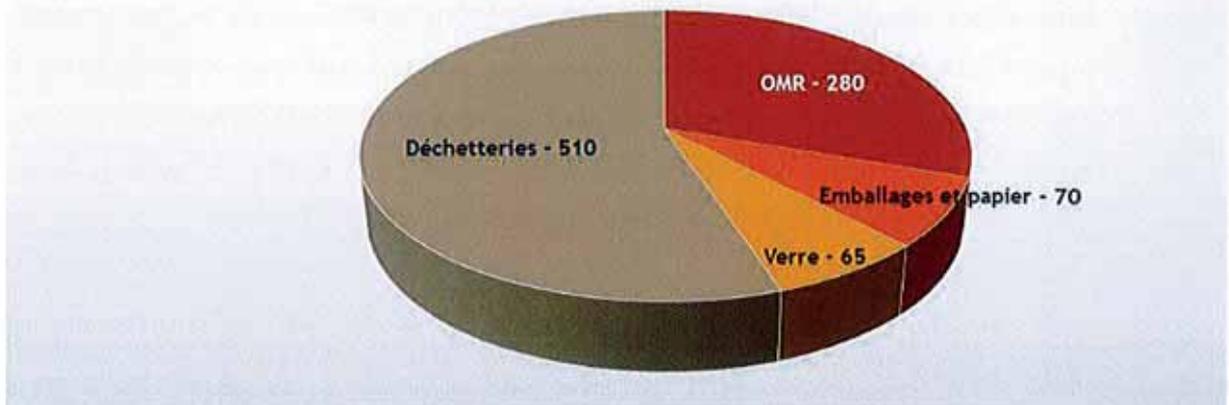
## Évolution des tonnages des ordures ménagères résiduelles

<i>Influence saisonnière (par mois)</i>	2008	2014	2015
Hors saison	882	808	779
Mi saison (avril-juin et septembre octobre)	1 005	612	872
Saison (juillet-août)	1 482	1 326	1 292
<b>Total annuel</b>	<b>12 400</b>	<b>11 251</b>	<b>10 839</b>



## Synthèse des tonnages par habitants

Tonnages pop. INSEE (kg/hab/an)



### Les déchèteries



#### Modernisation du réseau de déchèteries

**Printemps 2014** • QUÉLARN à Plobannalec-Lesconil

**Printemps 2015** • KERBÉNOËN à Combrit

**Automne 2016** • LÉZINADOU à Plomeur

### Plan de Prévention des déchets

Démarré en 2009, en partenariat avec l'ADEME et le Conseil Départemental du Finistère, le programme de prévention s'est terminé en 2014 et les résultats sont très positifs sur les objectifs de réduction des tonnages et de la nocivité.

Conformément au décret n° 2015-662 du 10 juin 2015 relatif aux programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés, la CCPBS travaille sur un nouveau plan de prévention :



## Plan de prévention des déchets

**Objectif : diminuer de 10% les déchets ménagers et assimilés entre 2010 et 2020 soit passer de 738 kg/hab. en 2010 à 664 en 2020**

Flux en kg/an/hab. DGF	Année de référence 2010	Année 2015	Évolution 2010/2015
OMR	262	227	-13,40%
Sélectif (emballages, papier et verre)	112	110	-1,80%
Déchèterie	364	412	+13,19%
Total	738	749	+1,49%

### AXE MAJEUR DU FUTUR PLAN : LES DÉCHÈTERIES

M. MEHU indique qu'il s'agit d'un challenge fort et félicite les bigoudens pour le tri et la qualité de la collecte.

M. LE DOARE, conseiller communautaire, prend la parole ; il précise que le rapport est clair et demande l'incidence des bacs jaunes sur la collecte des déchets.

M. MEHU répond qu'il n'est pas possible à l'heure actuelle de voir l'impact financier car la mise en place est trop récente. Techniquement, la collectivité retire une satisfaction sur le taux de refus qui est resté stable. Les chiffres sont par ailleurs relativement correctes.

M. LE DOARE demande si, au niveau de la communauté de communes, l'incidence des bacs jaunes en collecte individuelle est positive.

M. MEHU répond par l'affirmative ; effectivement la communauté de communes remarque une augmentation des volumes et un meilleur tri ; on constate une augmentation du tonnage du tri sélectif et une baisse du tonnage en OMR. Ce système a permis la rationalisation des tournées et améliore la propreté des communes.

M. LE DOARE conclut que le pays bigouden trie mieux.

#### *L'unité de traitement de Lézinadou (Plomeur)*

La communauté de communes du Pays Bigouden Sud possède une unité de traitement au lieu-dit Lézinadou en PLOMEUR. Trois types de déchets y sont traités :

- les ordures ménagères collectées sur le territoire de la communauté,
- les boues issues de l'épuration des eaux usées des stations communales du Pays Bigouden Sud et les boues de potabilisation de l'usine de Bringall,
- les déchets verts collectés dans les déchèteries de la communauté.

L'usine de compostage dans son ensemble est exploitée par l'entreprise GEVAL depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2006 pour une durée de 10 ans. Le contrat d'exploitation doit être renouvelé en juillet 2016 pour trois ans.



### Usine de lézinadou

OMR traitées	• 11 028,5 tonnes
Boues STEP	• 3 025 tonnes
Boues potabilisation	• 544 tonnes
Déchets verts	• 10 513 tonnes

4.115 t. de compost d'OMR en mélange avec les déchets verts ont été produites en 2015.

Les tonnages excédentaires non utilisés comme structurant ont permis de produire 652 t. de compost de déchets verts seuls.

M. MEHU expose le projet de mutualisation des syndicats de traitement à l'échelle de la Cornouaille avec un objectif de complémentarité et de maîtrise des coûts ; le but de ce projet est d'obtenir un meilleur amortissement des installations pour baisser le coût à la tonne par cette globalisation. Il indique que cette réflexion est en cours et qu'il s'agit d'un gros dossier.

Sont concernés par cette mutualisation : la CCPBS, et les syndicats VALCOR et SIDEPAQ.

M. MEHU exprime également la satisfaction relative à l'obtention début 2016 de l'agrément sanitaire de Lezinadou pour le traitement des biodéchets.

Il précise que les dossiers avancent tels les chantiers sur l'extension des consignes de tri, et le futur plan de prévention des déchets.

Mme LE ROHELLEC, conseillère communautaire, prend la parole pour souligner qu'il est difficile de suivre entre le rapport préparatoire et le diaporama diffusé.

M. MEHU indique qu'il souhaitait rendre l'échange plus vivant et plus illustré.

Mme GOUZIEN, conseillère communautaire, s'interroge sur les déchets plastiques.

M. MEHU répond qu'il s'agit de l'extension des consignes de tri à partir du 1<sup>er</sup> juin 2016. Pour le Finistère Sud, une communication importante avec le SYMEED sera faite et une conférence de presse

aura lieu en Pays Bigouden Sud. Il rajoute que des précisions seront apportées ultérieurement, ce point n'étant pas à l'ordre du jour. Concernant la date du 1er juin, M. MEHU l'explique : ECO TRI à FOUESNANT devrait être prêt et tout le Sud Finistère doit le faire en même temps.

Mme TANGUY, conseillère communautaire, demande si l'agrément sanitaire permettra une activité supplémentaire.

M. MEHU répond que certainement cet agrément permettra des débouchés supplémentaires et indique que c'est un atout de poids dans le cadre de la négociation avec les syndicats pour la mutualisation.

Mme LE ROHELLEC précise qu'en période estivale, les colonnes sont vite pleines dans certains points de collecte.

M. MEHU souligne qu'il y a quand même du mieux.

M. MAVIC, vice-président, atteste « d'un grand mieux » mais souligne aussi des difficultés spécifiques au centre-ville de PONT-L'ABBE, notamment derrière les Halles.

M. MEHU répond qu'il s'agit effectivement d'un point plus difficile avec la distribution de cabas, et précise que des points sensibles sont identifiés et seront traités au cas par cas.

Mme RAPHALEN, conseillère communautaire, mentionne que la commune de LOCTUDY assure une partie du ramassage.

M. MAVIC ajoute que la commune de PONT-L'ABBE le fait également.

M. MEHU complète le débat en formulant que la propreté urbaine est très importante pour le tourisme.

#### *L'installation de stockage des déchets non dangereux de Tréméoc*

L'installation de stockage de déchets de TRÉMÉOC, ouverte en 1996, compte 5 casiers ayant reçu au total 101 193,13 t. de déchets. Les casiers étant remplis, l'exploitation a été arrêtée le 1<sup>er</sup> juillet 2009. Depuis cette date, aucun déchet n'a été enfoui dans l'installation.

La couverture des casiers est composée des couches suivantes :

- des drains de dégazage du biogaz reliés à des cheminées d'évacuation équipées de chaussettes filtrantes au charbon actif,
- une couche d'argile d'1 m d'épaisseur de perméabilité inférieure à 10,
- 50 cm de gravier pour drainer les eaux de pluie, sur les casiers A et C, une géomembrane drainante pour les casiers D et E, et une géogrille drainante pour le casier B,
- une couche de terre végétale de 30 à 50 cm avec une végétalisation de type prairial.

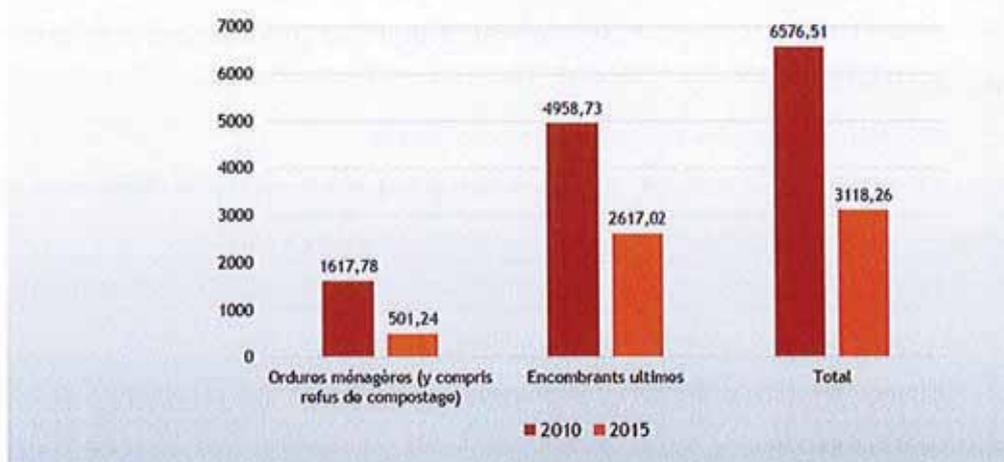
Sur le territoire du Pays Bigouden Sud, le taux de « valorisation matière » des déchets ménagers et assimilés atteint 60,9%. C'est un taux élevé, la moyenne nationale se situant autour de 40 %. Ce taux

s'explique par la qualité de la collecte sélective, la valorisation de la partie fermentescible des ordures ménagères sur l'usine de Lézinadou et la séparation des flux dans les déchèteries modernisées.

La loi de transition énergétique prévoit que soit présenté également dans le rapport annuel l'indice de réduction des quantités de déchets non dangereux non inertes admis en stockage avec une base en 2010.



### Indice de réduction des quantités de déchets non dangereux, non inertes admis en stockage

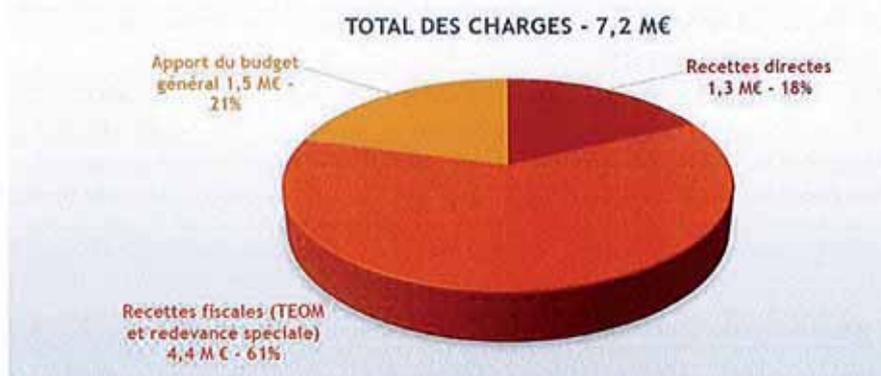


On constate donc une très nette diminution des tonnages entre 2010 et 2015 avec une baisse de près de 53 %. Cette diminution est essentiellement due au tri des encombrants qui a été mis en œuvre sur 2 des 3 déchèteries communautaires suite aux travaux de modernisation. Par ailleurs, on notera qu'en 2010, l'usine de Lézinadou a été arrêtée suite aux désordres sur le BRS, ce qui avait nécessité pendant plusieurs mois un détournement en urgence.

#### Les indicateurs financiers



### Coût du service





## Évolution du coût du service



Les charges 2015 sont stables par rapport à l'année 2014 (+1%), malgré les investissements réalisés sur la déchèterie de Kerbénoën (COMBRIT) et la mise en place de la conteneurisation sélective.

Malgré la chute des prix de reprise des matières premières, les produits 2015 sont stables par rapport à 2014, grâce aux nouvelles filières soutenues en déchèteries, en particulier Eco-DDS et Eco-Mobilier.

Le budget général abonde d'environ 1.5 millions d'€ le budget « déchets », soit près de 21% du montant total, mais est en légère diminution depuis 3 ans, grâce à l'augmentation des recettes fiscales, et ce malgré un taux de TEOM inchangé depuis 2012.

**Le Conseil prend acte de la présentation du rapport annuel DECHETS 2015.**

### Marché d'exploitation de l'usine de Lézinadou

M. MEHU, vice-président, donne lecture du rapport.

La communauté de communes a lancé le 20 janvier 2016, une consultation selon la procédure de l'appel d'offres ouvert afin de recruter un exploitant pour son site de compostage de Lézinadou. Le marché est prévu pour une durée de 3 ans, avec deux reconductions possibles de 1 an.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 18 mars 2016 et a décidé d'admettre la candidature de l'ensemble des entreprises ayant présenté une offre. : GENERALE DE VALORISATION (GEVAL) et CNIM. A l'issue de l'analyse des offres et après que des précisions aient été demandées aux candidats, la commission d'appel d'offres s'est à nouveau réunie le 19 avril 2016 pour attribuer le marché public. Sa décision s'est portée sur la société GENERALE DE VALORISATION (GEVAL), avec les éléments suivants :

	CNIM		GEVAL	
<b>Valeur technique et environnementale sur 10</b>	6.0	6.0	8.0	8.0
<i>Note après pondération (50%)</i>	3.0	3.0	4.0	4.0
<b>Coûts des prestations</b>	CNIM Purges 1 NC* 7 738 205.84 €	CNIM Purges 2 C** 7 731 231.85 €	GEVAL Purges 1 NC* 7 443 300.40 €	GEVAL Purges 2 C** 7 705 925.40 €
Note sur 10	9,6	9,6	10,0	9,7
<i>Note après pondération (45%)</i>	4,3	4,3	4,5	4,3
<b>Intéressement sur 10</b>	1	1	7	7
<i>Note après pondération (5%)</i>	0	0	0.35	0.35
<b>Notation globale</b>	<b>7.30</b>	<b>7.30</b>	<b>8.85</b>	<b>8.65</b>

\* Purges non concentrées - \*\* Purges concentrées

M. MEHU souligne deux candidatures de qualité et remarque que les deux offres présentées sont très complètes et techniques.

Concernant l'intéressement, M. MEHU en précise le contenu.

Par ailleurs, il indique que ce marché débutera au 1<sup>er</sup> juillet 2016.

*En l'absence de question, M. MEHU met au vote,*

**Le Conseil autorise, à l'unanimité, le Président à signer ce marché public.**

## OPAH – désignation de la CAO

M. GAONAC'H, vice-président, prend la parole et rappelle les objectifs de l'OPAH.

Il indique que le marché d'animation de l'OPAH a été contesté par un candidat évincé et précise que le Tribunal Administratif de Rennes a annulé ce marché avant son attribution. Il convient donc de relancer la procédure pour permettre le démarrage effectif de l'OPAH dans les meilleurs délais. L'OPAH sera décalée a priori de 3 mois, avec un démarrage en Juillet probablement.

Mme BUANNIC, conseillère communautaire, indique qu'il aurait été bien de prévenir les communes.

M. GAONAC'H indique que la collectivité n'est pas à l'abri d'un vice de forme pour la suite. Le calendrier n'est donc qu'indicatif.

M. LE DOARE, conseiller communautaire demande ce qu'il s'est passé et suppose que les critères étaient clairs.

M. TANTER, Président, explique que le choix de la CAO a été contesté au Tribunal Administratif ; le TA a estimé que les arguments du candidat étaient valables et a statué ; la CCPBS en prend acte. La procédure est relancée. Le Président précise qu'il faut désigner un membre titulaire et un membre suppléant membre de la CAO, et propose de reconduire Eric JOUSSEAUME et Jean L'HELGOUARC'H.

M. LE DOARE demande quand sera attribué le marché.

M. TANTER répond que l'attribution aura lieu à l'occasion du prochain Conseil. Pour l'instant, la collectivité relance une consultation.

Mme LE GAL, Directrice Générale des Services, prend la parole à la demande du Président et précise que la collectivité sera en mesure de proposer ce dossier au Conseil du 23 juin 2016.

Les membres titulaires de la commission d'appel d'offres sont :

- M. Eric JOUSSEAUME
- M. Jean L'HELGOUARC'H
- M. Maurice LE FLOC'H
- M. Thierry MAVIC
- M. Ronan CREDOU

*En l'absence de nouvelles questions, M. GAONAC'H met au vote,*

*Le Conseil élit, à l'unanimité, les membres de la commission d'appel d'offres du groupement de commande relatif au suivi-animation de l'OPAH :*

*Membre titulaire : M. Eric JOUSSEAUME  
Membre suppléant : M. Jean L'HELGOUARC'H*

## Abattoir de PONT CROIX

Le Président présente le rapport et évoque une visite de l'abattoir par une délégation d'élus le 22 avril dernier. Il fait part de la demande de la Communauté de Communes du Cap Sizun – Pointe du Raz qui gère l'abattoir de PONT CROIX, outil de proximité sur le territoire qui connaît un déficit d'exploitation depuis plusieurs années et qui n'est pas viable financièrement.

La CCCSPR a décidé de maintenir l'outil avec le souhait de développer un projet basé sur les circuits courts en produits carnés à l'échelle de l'Ouest Cornouaille. Dans ce cadre, elle a donc sollicité les EPCI d'Ouest Cornouaille pour aider au financement transitoire de l'outil, ainsi que pour participer à la réflexion à mener en constituant un groupe de travail sur le développement des circuits courts.

M. TANTER explique que le but est d'aider la CCCSPR par le biais d'un financement pendant 3 ans afin que l'abattoir trouve son rythme de croisière. Il précise qu'une réorganisation en interne et l'agrément de l'atelier découpe sont en cours. Cet abattoir traite actuellement 210 tonnes/an et a même été au-delà de 600 tonnes il y a plusieurs années.

Pour accompagner cette ambition pour le territoire, il est nécessaire d'aider au maintien de cet outil en bon état. La Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden est sollicitée à hauteur de 30 000€, 15 000€ pour Douarnenez Communauté et 5000€ en ce qui concerne la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud. Le but est de participer de manière transitoire.

Le Président sollicite l'accord de l'assemblée pour cette participation.

M. LE DOARE, conseiller communautaire, prend la parole : *« nul ne conteste loin de là l'intérêt de cet abattoir ; comment la quote-part a été calculée ? »*

M. TANTER indique qu'il s'agit d'une clé de répartition selon les volumes abattus.

M. CREDOU, vice-président, ajoute que cet abattoir est un outil essentiel favorisant les circuits courts. Le calcul est fait selon le prorata par rapport aux nombres de professionnels. Il y a une baisse de tonnage par rapport à une diminution du nombre d'exploitations. Les agriculteurs vendent à des professionnels mais il y a aussi des exploitants qui abattent pour vendre via le circuit court.

M. LE DOARE répond que son étonnement porte sur un montant faible. Les agriculteurs en Pays Bigouden sont largement représentés.

M. CREDOU répond que le montant est totalement justifié : les exploitants en PBS ne sont pas largement représentés car le territoire constate une chute libre du nombre d'agriculteurs compte-tenu de la crise ; les exploitants sont en voie de disparation. Il y a de grandes actions du monde agricole dans

le désespoir. Le Haut Pays Bigouden est mieux représenté car les exploitations sont nombreuses et mieux diversifiées. Le Cap Sizun a également une forte représentation. Les montants sont donc proportionnels aux tonnages abattus. M. CREDOU indique également que les normes sont strictes, et les mesures très cadrées ; il mentionne certaines vidéos sur d'autres sites tout à fait lamentables et souligne que les contrôles sont renforcés.

M. TANTER remercie M. CREDOU notamment pour le rappel des difficultés des agriculteurs ; il ajoute que la collectivité apporte son soutien en ces temps difficiles.

M. POCHIC, conseiller communautaire, prend la parole et informe être embêté par la phrase dans le rapport « outil qui n'est pas viable financièrement ». *« Aucun chiffre n'est fourni ; qu'en sera-t'il dans un an, deux ans, trois ans ? 5000€ ne suffisent pas si le déficit existe depuis des années. Si on donne 5000€ pour donner 5000€, faire semblant, cela m'embête ; s'il s'agit de donner parce que c'est bien... Il faut sans doute faire un travail de fond pour restructurer l'abattoir ».*

M. TANTER présente les rencontres qui ont eu lieu en amont qui prouvent que le manque de volume handicape l'outil et ne permet pas de trouver un équilibre. La CCCSPR a également entrepris une restructuration en termes de personnel et de fonctionnement. L'idée est de donner un coup de pouce pour conserver un abattoir en Ouest Cornouaille avec la nécessité de trouver des volumes. L'idée est d'accompagner dans ce contexte. Pour trouver un équilibre et garder un abattoir sur l'Ouest Cornouaille, il faut des apports. Ceci est aussi un message politique : favoriser les circuits courts.

M. TANTER ajoute que l'abattoir du FAOU a également sollicité des aides car il n'est plus aux normes.

M. CREDOU indique que l'abattoir de PONT-CROIX gère l'abattage et la découpe et qu'au FAOU il s'agit seulement de l'abattage. *« L'abattoir de PONT-CROIX a pêché depuis plusieurs années sur la découpe mais la restructuration est en cours pour être crédible sur cette fonction de découpe. Leur volonté ? : une équipe de professionnels ».*

Mme LE ROHELLEC, conseillère communautaire, demande combien d'emplois sont concernés.

M. TANTER apporte la réponse en précisant 4 emplois.

M. JOUSSEAUME, vice-président, demande si le groupe de travail sur le développement des circuits courts est mis en place.

M. TANTER répond par l'affirmative.

M. JOUSSEAUME souligne l'importance des circuits courts.

Le Président clôt le débat et demande au Conseil l'accord pour accompagner l'abattoir.

*En l'absence de nouvelles questions,*

*Le Conseil valide à l'unanimité,*

- *le financement de l'outil à hauteur de 5 000 € en 2016,*
- *la participation au groupe de travail sur le développement des circuits courts.*

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 20h00.

Le Président précise que le prochain Conseil est programmé le 23 juin 2016 dans la grande salle de la PROVIDENCE à TREFFIAGAT.

La secrétaire de séance,  
Liliane TANGUY



Le Président,  
Raynald TANTER

